

Commune de LOUVIGNY

Séance N° 5 du 21 Octobre 2024

Les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUVIGNY se sont réunis le **lundi vingt et un octobre deux mille vingt-quatre** à vingt heures et zéro minute - mairie de LOUVIGNY 2 rue du Pré Joli 57420 LOUVIGNY, sous la présidence de Madame TORLOTING Brigitte, Le Maire.
Date de la convocation : **08 Octobre 2024**

Conseillers absents excusés :

Madame DUBEAU Emilie
Monsieur KERCKHOVE Emmanuel a donné procuration à Monsieur SADLER Rémy
Monsieur L'HUILLIER Benjamin (du point n° 1 au n° 12)
Monsieur PAULOIN Pierre

Secrétaire de séance :
Madame SOL Sylviane

❖ **Madame TORLOTING Brigitte, maire, déclare la séance du conseil municipal ouverte.**

Elle constate que le quorum est atteint.

Il est ensuite procédé aux délibérations des questions inscrites à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- D_2024_5_1 : Approbation séance du conseil municipal du 28/05/2024
- D_2024_5_2 : Mesures prises par délégation
- D_2024_5_3 : Travaux sylvicoles
- D_2024_5_4 : Acquisition de parcelles rue du Pressoir : offre de prix
- D_2024_5_5 : Convention SACPA
- D_2024_5_6 : Renouvellement contrat d'assurance statutaire 2025-2028
- D_2024_5_7 : Adhésion à la convention de participation prévoyance du CDG57
- D_2024_5_8 : Ouvrage sur la Seille
- D_2024_5_9 : Création de poste permanent
- D_2024_5_10 : Création de poste pour accroissement temporaire d'activité
- D_2024_5_11 : Demande de subvention Ambition Moselle pour la mise en place d'un système de vidéoprotection
- D_2024_5_12 : Remplacement épareuse
- D_2024_5_13 : Adoption du RPQS
- D_2024_5_14 : Achat d'un défibrillateur pour l'église
- D_2024_5_15 : ~~Autorisation pour la cession de parcelles SNCF_TGV_AFR point retiré~~
- D_2024_5_16 : Travaux d'électricité à l'église
- D_2024_5_17 : Divers

Délibération D_2024_5_1

OBJET : Approbation du CR de séance du 28/05/2024

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance du 28/05/2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présent(s) : 9	votant(s) : 12	suffrage(s) exprimé(s) : 12
Pour : 12		
- Madame DAMIEN Véronique, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Monsieur PONS Emmanuel, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2024_5_2

OBJET : Mesures prises par délégation

Conformément aux articles L.2122-22 & L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **PREND ACTE des décisions suivantes :**

Désignation	Fournisseur	Date paiement	Montant ttc
Fêtes et cérémonies :			
animation fête de la musique	Orchestre Elegance	01/07/2024	620.00 €
cotisations Guso	Guso	01/07/2024	161.57 €
buffet conseil communautaire CCSM (salé)	La Ferme du Couvent	12/07/2024	216.01 €
buffet conseil communautaire CCSM (sucré)	Boulangerie Pegoraro	12/07/2024	162.67 €
feu d'artifice	JSE	06/08/2024	2 700.00 €
animation fête Nationale	Orchestre Elegance	12/08/2024	500.00 €
coffret vin 90 ans (homme)	Chemin des Vignes	29/08/2024	61.95 €
vin (Henri II) colis seniors	Oury Schreiber	05/09/2024	1 000.00 €
s/total			5 422.20 €
Fournitures diverses			
onduleur mairie	Lambert Téléphonie	06/07/2024	325.20 €
livres école primaire	Leclerc Hauconcourt	11/07/2024	160.97 €
s/total			486.17 €
Frais d'impression :			
impression 4 pages	Akséo	05/09/2024	136.20 €
s/total			136.20 €
Frais de transport :			
déplacement piscine du 27/05/ au 30/05/2024	Dupasquier	06/06/2024	384.00 €
sortie Amnéville	Dupasquier	23/06/2024	500.00 €
déplacement piscine du 01 au 30/06/2024	Dupasquier	01/07/2024	1 536.00 €
déplacement château de Malbrouck 20/09/2024	Dupasquier	02/10/2024	500.00 €
s/total			2 920.00 €
Honoraires			
frais d'huissier constat route de Traille	Acta	12/08/2024	300.00 €
géomètre : frais mesures cadastrales et d'arpentage angle rue Foch/Vignotte	Meley Strozyna	05/09/2024	1 589.97 €
mise en place de modules "classes olympiques"	Comité Départ Olympique	23/09/2024	500.00 €
s/total			2 389.97 €
Petit équipement :			
trappe coulissante pour chats errants	Polytrans	10/09/2024	81.95 €
s/total			81.95 €
Plantations :			
végétaux estivaux	Bichwiller	11/07/2024	1 800.97 €
s/total			1 800.97 €
Travaux d'entretien bâtiments communaux :			
remplacement porte atelier (suite cambriolage)	Rezer Pose	06/06/2024	3 096.00 €
pose manomètre logement 1 rue du presbytère	Delta Climatisation	06/08/2024	282.00 €
toiture logements rue du Marronnier	Pettenuzzo Toitures	09/08/2024	10 583.67 €
destruction nid de guêpes place publique	Stop Nuisibles	05/09/2024	95.00 €
travaux de démoussage toiture église	Martreuil	06/09/2024	8 916.48 €
remplacement deux moteurs électriques volets Ehpap	Rezer pose	09/09/2024	1 416.00 €
s/total			24 389.15 €
Travaux d'entretien terrains :			
confection d'une clôture école maternelle	La Messine	12/07/2024	26 164.01 €
maintenance sur sanitaires écoles	B2A	05/09/2024	1 227.40 €
travaux de maçonnerie angle Mal Foch/Vignotte	La Messine	06/09/2024	7 463.16 €
travaux d'engazonnement extérieur école maternelle	Perrotte Paysage	26/09/2028	1 644.00 €
s/total			36 498.57 €
Travaux de voies et réseaux :			
remplacement lampadaire endommagé 1 Grd'Rue	Uem	12/08/2024	3 212.58 €
s/total			3 212.58 €
TOTAL GÉNÉRAL			77 337.76 €

Présent(s) : 9	votant(s) : 12	suffrage(s) exprimé(s) : 12
Pour : 12		
- Madame DAMIEN Véronique, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Monsieur PONS Emmanuel, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2024_5_3

OBJET : Travaux sylvicoles

Madame le Maire fait part au conseil municipal du devis émanant de l'Office National des Forêts concernant le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Programme conforme au document d'aménagement de la forêt communale. Prestations à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF) et des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

La parole est donnée à Madame DESHAYES Agnès, adjointe en charge du dossier,

Madame DESHAYES dresse un état des lieux des travaux à réaliser en forêt communale et détaille point par point le devis proposé par l'ONF, à savoir :

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
TRAVAUX SYLVICOLES COURANT						
<input type="checkbox"/> Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre < 5 cm (Ref : 04-CLOI-EYE01) Localisation : 10.b, 9.b zone subventionnée 2021, intervention si végétation concurrente trop importante	16,38	KM	161,15	10,00	2 639,64	I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation au croissant manuel ou mécanique (Ref : 04-DEGP-ALT01) Localisation : 10.b, 9.b zone plantation 2021, intervention si végétation concurrente trop importante	6,55	HA	1 731,68	10,00	11 342,50	I

TVA			Total HT	13 982,14 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽²⁾	1 398,21 €
10,00%	13 982,14	1 398,21	Total TTC ⁽²⁾	15 380,35 €

Total Investissement	Total Fonctionnement
13 982,14 € HT	0,00 € HT

Madame le Maire soumet ledit programme à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

- **ADOpte le programme prévisionnel des travaux sylvicoles susvisé ci-dessus.**
- **AUTORISE Madame le Maire à passer commande desdits travaux auprès de l'ONF, pour un montant prévisionnel de 13 982,14 € HT.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant et à régler la facture qui en découlera à l'opération 10039 "Travaux sylvicoles".**

Présent(s) : 9	votant(s) : 12	suffrage(s) exprimé(s) : 12
Pour : 12		
- Madame DAMIEN Véronique, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Monsieur PONS Emmanuel, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2024_5_4

OBJET : Acquisition de parcelles rue du Pressoir : offre de prix

Dans le cadre de la procédure judiciaire SARL Pierre Investissements, la commune par délibération du 20/09/2023 s'était portée acquéreur des parcelles cadastrées :

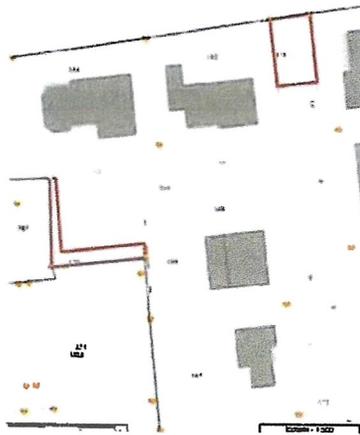
-section 10 :

n) 171 d'une contenance de 01 a 06 ca

n) 170 d'une contenance de 0 a 77 ca

Le mandataire judiciaire nous demande d'établir une proposition chiffrée pour l'acquisition desdites parcelles.

Le prix net proposé est de 40 €/l'are (valeur vénale estimée par les Domaines en zone A).



Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **CONFIRME son accord pour l'acquisition des parcelles cadastrées S10 n° 171 d'une contenance de 01 a 06 ca et n° 170, d'une contenance de 00 a 77 ca,**
- **RETIENT l'offre proposée par Madame le Maire et fixe le prix de vente à 40 €/l'are, selon l'estimation des Domaines,**
- **PREND l'engagement d'acheter, en cas d'acceptation de la présente offre, de façon ferme et irrévocable le bien désigné ci-dessus,**

DIT QUE cette proposition n'est soumise à strictement aucune condition suspensive et résolutoire.

- **AUTORISE Madame le Maire à signer le cahier des charges du liquidateur judiciaire pour la cession de gré à gré d'actifs immobiliers,**
- **CHARGE Maître Michel SAPONARO, Notaire à Verny d'établir l'acte notarié.**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à le signer.**

Présent(s) : 9	votant(s) : 12	suffrage(s) exprimé(s) : 12
Pour : 12 - Madame DAMIEN Véronique, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Monsieur PONS Emmanuel, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2024_5_5

OBJET : Convention SACPA

Madame le Maire informe les élus de l'échéance prochaine de la convention de partenariat passée avec le Groupe SACPA pour la gestion "Fourrière animale 24/24 et 7/7".

Afin d'éviter toute rupture du service public et de répondre aux obligations réglementaires nées de la loi 99-5 du 06 janvier 1999 (code rural) qui imposent aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire, Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à son renouvellement.

Soumet ladite convention à l'approbation du conseil municipal portant sur :

- la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique,
- le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal,
- la gestion de la fourrière animale,
- le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique

pour un montant forfaitaire annuel calculé en fonction du nombre d'habitants (Source Insee), soit :
891 montant annuel global : 906,95 € HT.

Prix ferme et non révisable la première année d'exécution du contrat, révisable de deux manières tous les ans, à la date de renouvellement du contrat :

- en fonction de l'évolution du recensement de la population légale totale (source Insee)
- en fonction de la révision du prix unitaire, selon la formule conçue pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques : $P = P-1 \times (ICHT/ICHT-1)$

Marché conclu pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DONNE son accord pour la reconduction de ladite convention de prestations avec la SACPA,**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat,**
- **AUTORISE Madame le Maire à régler la dépense qui en découlera.**

Présent(s) : 9	votant(s) : 12	suffrage(s) exprimé(s) : 12
Pour : 12 - Madame DAMIEN Véronique, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Monsieur PONS Emmanuel, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Délibération D_2024_5_6

OBJET : Renouvellement contrat d'assurance statutaire 2025-2028

Madame le Maire expose :

que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 (alinéa 5, non abrogé) ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 susvisé, les Centres de Gestion peuvent souscrire des contrats d'assurance pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 29 novembre 2023, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

DÉCIDE :

Article 1er :

d'accepter la proposition suivante :

Assureur : GENERALI VIE

Courtier : WTW

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

o **Agents affiliés à la CNRACL**

Risques garantis :

- Décès
 - Congé pour invalidité temporaire imputable au service
 - Longue maladie, maladie longue durée
 - Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
 - Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
 - Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
 - Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations
- Conditions : (garanties/franchises/taux)

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.91 %	
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.60 %	X
Tous les risques, avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.36 %	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.02 %	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.54 %	

o **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC**

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,45 %	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,17 %	

Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 2 :

Le conseil DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 :

Le conseil DECIDE d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

Article 4 :

Le conseil CHARGE Madame le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Article 5 :

Le conseil PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Présent(s) : 9	votant(s) : 12	suffrage(s) exprimé(s) : 12
<u>Pour</u> : 12		
- Madame DAMIEN Véronique, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Monsieur PONS Emmanuel, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte		
<u>Contre</u> : 0		
-		
<u>Abstention</u> : 0		
-		